

# MAZÈRES, D'UNE FOI À L'AUTRE. CATHOLIQUES ET PROTESTANTS SOUS LE RÈGNE PERSONNEL DE LOUIS XIV (1661-1715)

Mazères, située au nord est de l'actuel département de l'Ariège, à l'endroit même où se rejoignent les départements de la Haute-Garonne et de l'Aude, appartenait, sous l'Ancien Régime, au comté de Foix et, par là même, au royaume de Navarre, du moins jusqu'en 1607, date à partir de laquelle Henri IV rattacha ses possessions à la couronne de France. Tout au long de la période étudiée, Mazères était la seconde ville réformée du comté derrière le fameux bastion du Mas d'Azil. Elle dépendait du diocèse civil de Foix, de la cour des Aides de Montauban, de la chambre des Comptes du Parlement de Toulouse, et était placée sous la responsabilité politique de l'intendant de Montauban. La paroisse catholique de la bastide était dans le ressort du diocèse de Mirepoix, alors que les protestants, rattachés au colloque de Foix avec Saverdun et Calmont, appartenaient à la province synodale du Haut-Languedoc, Haute-Guyenne.

L'historiographie sur le protestantisme à Mazères, malgré quelques livres et de rares articles, reste assez mince, les ouvrages importants se référant principalement aux grands faits d'armes des guerres religieuses, et passant sous silence certains aspects de la vie des réformés mazériens. Parmi ceux-là, le travail le plus notable et le plus complet, est celui de Pierre Duffaut, *Histoire de Mazères. Ville maîtresse et capitale des comtes de Foix*<sup>1</sup>. Cet historien local a, en effet, entrepris d'étudier l'histoire de la ville, depuis ses origines jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, si cet ouvrage a le mérite de dresser un portrait général de l'histoire de la bastide, il n'en relate malheureusement que les principaux faits, agrémentés, ça et là, de quelques détails.

Il existe pourtant de nombreuses sources qui permettent de dresser un portrait de la vie à Mazères à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Je n'en donnerais pas ici les détails, mais on compte parmi elles les Archives Nationales, avec notamment la série TT, les registres notariés conservés aux archives départementales, et enfin un grand nombre d'archives communales. Les archives de Mazères n'ayant pas été versées aux Archives départe-

---

<sup>1</sup> DUFFAUT, *Histoire de Mazères. Ville maîtresse et capitale des comtes de Foix*, Mazères, Mairie de Mazères, 1988.

mentales de l'Ariège, la ville possède de nombreux volumes qui ont servi de base de travail à mon étude. Les archives consulaires, classées dans la série BB, sont toutes en assez bon état de conservation et connaissent peu de lacunes. Ainsi, sur les 22 cahiers qui compilent les délibérations du conseil de ville de 1674 à 1715, on note comme manquantes ou incomplètes les années 1680 à 1684, 1687 à 1692, 1697 et 1700<sup>2</sup>. Il est toutefois important de préciser qu'il ne s'agit bien souvent que de lacunes partielles, allant de un à quatre mois. Ces sources permettent, entre autre, de savoir qui dirigeait la ville et quelles étaient les conditions socioprofessionnelles des consuls et conseillers politiques, en quoi consistait son administration, quels étaient les problèmes auxquels les consuls furent confrontés, quelles relations entretenaient les dirigeants de la cité avec les habitants, avec les représentants de l'autorité royale, avec les membres du clergé voire même avec les autres consuls<sup>3</sup>. Bien que longuement étudiés par Pierre Duffaut<sup>4</sup>, le dépouillement de ces documents a permis de préciser certaines informations, voire de compléter le tableau qu'il dressait de la ville à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Hormis les recherches généalogiques, les registres paroissiaux de Mazères n'ont pas encore donné lieu à une analyse sociale et démographique approfondie, le travail de Duffaut<sup>5</sup> sur ces documents semblant s'être limité à un rapide survol, voire à un dépouillement ciblé. Cette source est pourtant très riche en informations permettant, entre autres, d'étudier les attitudes religieuses, démographiques, économiques et sociales des catholiques et des réformés de la bastide. Conservées à la Mairie de Mazères, ces sources manuscrites ont été, avec les archives consulaires, la base de mon étude. Les registres protestants ont été tenus par les pasteurs de la ville de 1667 à 1685<sup>6</sup>, date de l'interdiction du culte réformé en France. À l'exception de l'année 1673 qui est manquante pour les baptêmes, mariages et sépultures, on relève seulement deux lacunes, l'année 1669 pour les baptêmes et les années 1667 et 1668 pour les sépultures. Les registres catholiques ont, quant à eux, été rédigés de 1661 à 1715<sup>7</sup> et au-delà. On y relève de nombreux manques : les registres de baptêmes de 1661 à 1673 ont disparus de même que celui de l'année 1676. Les registres de mariages sont manquants de 1674 à 1679 et pour l'année 1713. Enfin, les registres de sépultures sont lacunaires de 1661 à 1672 et pour 1678. Tous ces registres

<sup>2</sup> A.M. Mazères, 1 BB 1- 1 BB 22, *Délibérations du Conseil de Ville*.

<sup>3</sup> A.M. Mazères, 2 BB 1, *Nomination, élection de Maires, Consuls, Conseillers politiques, 1700-1789*, diverses pièces de papier.

<sup>4</sup> DUFFAUT, *Histoire de Mazères...*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios.

sont en assez bon état de conservation, même si parfois la mauvaise qualité de l'encre et du papier rend la lecture difficile.

Au vu de l'historiographie sur le protestantisme dans le consulat de Mazères, et des différentes sources à ma disposition, je me suis, dans un premier temps, intéressée à l'implantation et au développement du protestantisme dans cette ville, qui vivait, depuis plus de 400 ans sous l'autorité d'une abbaye bénédictine. Pourquoi les Mazériens furent-ils aussi nombreux à embrasser la foi réformée ? Comment réussirent-ils à s'imposer dans la bastide et comment l'administrèrent-ils ? Comment les Mazériens, et plus particulièrement les protestants, vécurent-ils la législation répressive de Louis XIV et la révocation de l'Édit de Nantes, et quelles attitudes adoptèrent-ils ?

Dans un second temps, je me suis plus particulièrement intéressée aux comportements démographiques des Mazériens, catholiques, réformés et, par la suite, nouveaux convertis, afin de mettre en évidence leurs attitudes au moment des trois moments clefs de la vie : le mariage, la naissance et la mort. Le but de cette étude était également de voir dans quelle mesure la conversion au catholicisme des réformés de Mazères changea ou pas leurs comportements.

Enfin, dans un troisième temps, je me suis intéressée aux relations socio-économiques des catholiques et des protestants afin de voir s'il existait une répartition géographique et sociale de la population mazérienne en fonction de la confession, quelles pouvaient être les conséquences de la structure religieuse sur les orientations professionnelles ou les alliances matrimoniales.

Village né dans le sillage de l'établissement du monastère bénédictin de Boulbonne en 1129, Mazères, par de nombreuses donations et d'incessants défrichements, devint, au fil des années, le centre d'un vaste terroir agricole. La main-d'œuvre se faisant rare et les appétits des seigneurs voisins étant menaçants, Adhémar, abbé de Boulbonne, conclut, le 29 janvier 1253, un acte de paréage avec Roger IV, comte de Foix, donnant ainsi naissance à la bastide de Mazères<sup>8</sup>. Tout au long du Moyen-Âge, la ville s'agrandit et s'enrichit notablement : pendant que l'abbaye voyait trois de ses moines appelés à de hautes dignités ecclésiastiques - Arnaud Novelli et Guillaume Curti étant nommés cardinaux, respectivement en

<sup>7</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

<sup>8</sup> DUFFAUT, Pierre, *Histoire de Mazères. Ville maîtresse et capitale des comtes de Foix*, Mazères, Mairie de Mazères, 1988, p. 65.

1310 et 1338, et Jacques Fournier étant élu pape, sous le nom de Benoît XII, en 1334<sup>9</sup> -, les comtes de Foix y construisirent leur résidence et s'y firent enterrer.

Pendant cette période faste, Mazères devint la seconde ville maîtresse du comté de Foix : rois, princes et ambassadeurs y venaient à l'occasion des obsèques comtales qui réunissaient aussi tout ce que les provinces voisines comptaient de seigneurs et de prélats. Avec un vaste terroir propice à l'agriculture, encadré par les rivières de l'Hers et de l'Ariège, la ville connut aussi une grande période de prospérité économique grâce à ses productions agricoles, telles que la culture des céréales, de la vigne et surtout du pastel. Ainsi, bon nombre d'artisans, de marchands et d'hommes de loi, originaires de Toulouse, s'y installèrent et s'enrichirent.

Toutefois, cet essor ne dura pas, stoppé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle par les guerres de Religion.

Mazères fut l'une des premières villes du comté de Foix à embrasser les idées de la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle, et c'est d'ailleurs au sein de cette même ville que les premiers conflits religieux éclatèrent en 1561. Après plus de quatre siècles passés sous la domination de l'abbaye bénédictine de Boulbonne, qui était l'un des deux co-seigneurs de la bastide avec le comte de Foix, les Mazériens entretenaient avec les religieux des relations assez chaotiques. En effet, en plus d'un certain relâchement des mœurs constaté chez les moines, l'abbaye passa en commende ce qui ne contribua pas à arranger la situation du clergé régulier mazérien.

Une anecdote illustre d'ailleurs parfaitement ce propos. Amanieu de Foix, évêque de Comminges, fut nommé abbé de Boulbonne, co-seigneur de Mazères en 1535. Ce dernier, bien qu'abbé commendataire, se voulait réformateur du spirituel, et une bulle du pape Paul III l'autorisa, en 1543, à porter l'habit de Cîteaux pour corriger la conduite des moines. Les mesures qu'il prit incitent à penser que les mœurs des frères mazériens s'étaient déjà bien relâchées tant ces premières sont précises. L'abbé fit apposer des statuts dans tout le monastère afin que nul n'ignore le rappel à l'ordre<sup>10</sup> : parmi les interdictions qui furent faites aux religieux, on retient que les lampes durent rester allumées la nuit et que la porte du dortoir fut fermée, que les livres érotiques furent interdits de même que les livres contraires à la religion, qu'il fut défendu aux moines de se battre, d'accorder le baptême et le mariage, de s'immiscer dans le commerce séculier, de sortir du monastère et de manger dans leurs chambres. La visite du monastère par les femmes se restreignit, quant à elle, aux femmes nobles et honnêtes ce qui n'était vraisemblablement pas le cas par le passé. En effet, une certaine

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 195-196.

Naudetta Delcassé avait été condamnée, en 1499, par la justice consulaire de Pamiers "comme femme adultère ayant eut commerce de sexe avec un des moines de l'abbaye de Boulbonne" ; sa sentence fut exemplaire, elle dut "corre le castel" - faire le tour du château - nue ou en chemise sous le fouet du bourreau et les sarcasmes de la foule<sup>11</sup>. Ces statuts étaient aussi l'occasion pour Amanieu de Foix de rappeler clairement le nombre de messes et de célébrations de l'office divin ce qui, là encore, sous-entend une certaine négligence. Afin de s'assurer de la stricte observance de ce règlement, l'abbé y adjoignit des peines allant d'un jour de jeûne à l'excommunication, en passant par l'incarcération et l'exclusion.

Par ailleurs, les relations que les habitants de la ville entretenaient avec le clergé séculier n'étaient guère meilleures : les prêtres habitant en grand nombre dans la paroisse, furent, en effet, très souvent confrontés, via l'intermédiaire de la justice, à leurs paroissiens pour des affaires principalement financières.

Face à ce constat peu édifiant, les Mazériens, soutenus par la couronne de Navarre, entrèrent rapidement en conflit ouvert avec les autorités catholiques. Après de nombreuses années d'affrontements, faisant plusieurs morts et ruinant en grande partie l'économie mazérienne, la paix revint avec la signature de l'Édit de Nantes en 1598. Les protestants, alors majoritaires dans tout le consulat, gèrent les affaires de la ville selon leurs intérêts : alors que le culte réformé s'organisait autour d'un temple, d'un pasteur et d'un consistoire, le culte catholique disparaissait progressivement se limitant à une poignée de croyants. Cette paix ne dura pourtant pas longtemps, la ville soutenant, dès 1614, le duc de Rohan dans sa révolte contre l'autorité royale. Cette rébellion contre Louis XIII ne modifia toutefois que peu de choses dans la gestion de la ville par les réformés et dans les relations qu'ils entretenaient avec les rares catholiques du consulat.

L'arrivée au pouvoir de Louis XIV, qui dirigea seul les affaires du pays à partir de 1661, changea rapidement la donne. Les protestants mazériens commencèrent ainsi à voir diminuer les libertés religieuses acquises lors de la signature de l'Édit de Nantes : alors que certains métiers leur furent interdits et qu'ils furent exclus du conseil politique de la ville dès le 20 mars 1680<sup>12</sup>, leur pratique religieuse se devait également d'être discrète. Ainsi, Catherine Berger, sage-femme abjura et prêta serment devant le curé Souques, le 7 octobre 1685 et Jean Hubert, fils de l'ancien ministre et ministre lui-même, se convertit dès 1680 et fit baptiser sa fille Jeanne, le 17 mai 1682 dans la confession catholique. Cette politique de réduction de la "Religion Prétendue Réformée", devint, peu à peu, une politique d'éli-

<sup>11</sup> BABY, F., BENEZECH-LOUBET, Y., CLAEYS, L., et alii, *Histoire de Pamiers*, Pamiers, Syndicat d'Initiatives, 1981, p. 211.

<sup>12</sup> A.M. Mazères, 1 BB 3, *Délibérations du Conseil de Ville, 19 avril 1680-22 septembre 1684*, f°7-8.

mination systématique de la communauté protestante qui prit fin, le 18 octobre 1685, avec la signature de l'Édit de Fontainebleau, qui révoquait celui de Nantes.

Au lendemain de l'interdiction du protestantisme, les réactions des Mazériens furent diverses : alors qu'une minorité refusait de se soumettre, fuyant vers les pays du Refuge (parmi eux le médecin Pierre de Prat et sa sœur, un frère du docteur Jean Dounous, au service du prince d'Orange depuis 1680, Barbe et de Prat sa femme, Pierre Delpech, Jean Bosquet et Barthélemy de Tartanac, Marguerite Fontvieille, Fabre et François Noé, la veuve de l'ancien pasteur Gausides et sa fille Marguerite<sup>13</sup>), la grande majorité se plia à la volonté du roi et se convertit au catholicisme. On estime à un tiers le nombre de protestants qui auraient abjurés avant même la Révocation<sup>14</sup>. En observant le nombre de baptêmes catholiques neuf ans avant et neuf ans après la révocation de l'Édit de Nantes, ces années étant non lacunaires, j'ai relevé 190 baptêmes enregistrés de 1677 à 1685, soit en moyenne 21,11 baptêmes par an, contre 698 enregistrements de 1686 à 1695, soit en moyenne 77,55 baptêmes par an<sup>15</sup>, ce qui prouve bien que les Mazériens, des bourgeois jusqu'aux plus humbles, se soumièrent rapidement à la nouvelle loi. S'il est établi que la quasi-totalité des Mazériens avait choisi de se convertir dans l'année 1685, je ne dispose toutefois que de peu d'éléments pour appréhender les motivations de ces conversions. Au regard de la composition socioprofessionnelle de la population mazérienne protestante, il paraît certain que les divers arrêts royaux et mesures vexatoires précédant l'Édit de Fontainebleau jouèrent un rôle décisif dans ces renoncements. Malgré tout, les observations que j'ai pu faire de la bastide m'amènent à penser que ces conversions auraient pu être motivées par d'autres mobiles. Certaines conversions avaient notamment bénéficié d'un "coup de pouce" : c'est notamment le cas pour Marguerite de Milhau, femme de Maître Pierre Born, qui reçut, le 26 mai 1684, 60 livres pour son abjuration<sup>16</sup>.

Par ailleurs, la présence quasi-permanente, dans la ville, des dragons du roi put inciter les protestants à plus de docilité. Toutefois, il ne fut pas ici question de dragonnades telles qu'elles furent pratiquées dans le royaume français, à l'imitation de l'intendant du Poitou, Michel de Marillac. Dans cette acception du terme, Mazères ne semblait d'ailleurs

<sup>13</sup> ROBERT-LABARTHE, U. de, *Histoire du Protestantisme dans le Haut Languedoc, le Bas Quercy et le Comté de Foix de 1685 à 1789*, t. 1, p. 336-366.

<sup>14</sup> DUFFAUT, *Histoire de Mazères...*, p. 272.

<sup>15</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios.

<sup>16</sup> DUFFAUT, *Histoire de Mazères...*, p. 272.

pas avoir été dragonnée. La présence des troupes du roi à Mazères s'expliquait par la reprise des hostilités contre l'Espagne. Les dragons étaient logés, durant la période de trêve hivernale, dans le comté de Foix, indifféremment dans les villes catholiques et protestantes. Cet hébergement, dû au roi, en plus d'être un véritable fléau financier pour Mazères qui devait payer "les ustensiles" de chaque officier, semait chez les habitants une véritable terreur.

Les soldats étaient logés et nourris "à pot et à feu", et l'hôte devait en plus fournir l'avoine, le foin et la paille pour les chevaux. Ces frais, théoriquement remboursés par les États de Foix, l'étaient souvent avec plusieurs années de retard. Mais plus que les frais engendrés, ce qui effrayait les habitants, c'était les hommes qui étaient bien souvent des escrocs que les armes rendaient dangereux. Exigeant plus que le barème de remboursement, ils n'hésitaient pas à menacer les populations et se livraient aux pires exigences s'ils n'obtenaient satisfaction. Les registres de délibérations consulaires de Mazères font d'ailleurs état de nombreuses doléances et plaintes, et ce fut sans surprise qu'en août 1692, le corps d'un soldat fut retrouvé mort en bordure de l'Hers.

Plusieurs troupes passèrent à Mazères<sup>17</sup> occasionnant chaque fois violences, brimades et vols. En décembre 1674, une troupe arriva sous le commandement du chevalier Duc qui resta jusqu'en avril de l'année suivante prenant soin de mettre à sac de nombreuses métairies, piétinant les champs ensemencés et brûlant fermes et arbres alentours. L'hiver suivant, ce fut au tour du régiment de Saussaye de passer à Mazères, suivi en avril du passage de deux autres régiments. En octobre 1676, deux compagnies prirent leurs quartiers d'hiver, et en novembre 1684, ce fut au tour de la compagnie du comte Bruilh de se distinguer par ses exigences et sa brutalité. Les compagnies se succédèrent ainsi jusqu'en 1697, date à laquelle le roi de France signa la paix de Ryswick. Tantôt la ville accueillait tout un régiment, lui-même composé de 16 compagnies, tantôt quelques centaines de soldats seulement, si bien que cette "promiscuité" avec les troupes royales dut jouer un rôle non négligeable dans l'attitude adoptée par les protestants mazériens à la Révocation et bien après celle-ci.

Toutefois, ces nouveaux convertis ne devinrent pas immédiatement de bons catholiques, et le clergé local, sous la houlette de l'évêque janséniste Pierre de Labroue, se consacra avec ferveur à leur éducation. Par une surveillance vigilante et un soin tout particulier apporté aux plus jeunes et aux déshérités, les ecclésiastiques s'immiscèrent dans la vie des Mazériens, les accompagnant au plus près de la naissance à la tombe.

<sup>17</sup> A.M. Mazères, 1 BB 1-1 BB 12.

Après avoir toléré une certaine tiédeur chez les nouveaux convertis, le clergé accrut petit à petit sa pression. Ainsi, de 1692 à 1718, j'ai relevé pas moins de 237 abjurations personnelles<sup>18</sup> dont 35 mentionnent clairement qu'il s'agissait de réitérations. Ces hommes et femmes faisaient abjuration de la "R.P.R." dans laquelle ils s'étaient rengagés depuis leur premier reniement. Souhaitant dissuader tout relaps, ces abjurations se faisaient devant tout le peuple assemblé, durant la messe dominicale et en posant les mains sur les évangiles. Parmi les conversions les plus remarquables, l'abjuration de Pierre Delpech, nouvellement venu d'un pays étranger, et qui avait vraisemblablement fui son pays, quelques années auparavant, au moment de la Révocation. S'il surveillait attentivement les adultes, le clergé mazérien ne se faisait guère d'illusions sur l'authenticité de telles abjurations. Conciliants avec la première génération de nouveaux convertis qui se gardaient de "communier à la papauté", qui manquaient la messe ou qui ne s'y tenaient pas convenablement, les curés préféraient porter leurs attentions et leurs efforts sur l'avenir : l'instruction des enfants. Alors que l'école des garçons fut vite tenue par un prêtre régent, secondé par un confrère dès septembre 1686, les filles de bonne famille étaient souvent enlevées à leurs parents quand ces derniers disposaient de revenus suffisants pour payer une pension. Ce fut le cas pour sept jeunes Mazériennes : Paule de Vignes, Jeanne Prat, Anne Saint Sevin, Christine Hubert, fille de l'ancien ministre de Mazères, Magdelaine Chandon, Magdelaine Subressen, et Françoise Fauré qui furent enlevées et placées chez les régentes de Belpech dans le diocèse de Mirepoix. Leurs parents, fortement affectés, signèrent d'ailleurs, le 16 juin 1696, un placet destiné au roi afin qu'il autorisât la libération de leurs enfants<sup>19</sup>.

Si le clergé surveillait ces nouveaux catholiques, l'administration royale en faisait de même, et l'intendant était régulièrement informé des cabales qui régnaient au sein du conseil de la ville<sup>20</sup>. Des nouveaux convertis, par le biais de leurs relations, cherchaient, en effet, à s'y faire élire. La réaction ne se fit pas attendre, et le 30 décembre 1687, le roi ordonna que les consuls fussent élus parmi les anciens catholiques uniquement.

Dans ce contexte difficile où le protestantisme n'existait plus officiellement, il est intéressant de voir comment les protestants, nouveaux convertis et largement majoritaires, s'assimilèrent à la communauté catholique. Pour appréhender cela, j'ai procédé à l'étude des comportements démographiques des tenants des deux confessions. Cette étude, réalisée en

<sup>18</sup> A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios.

<sup>19</sup> A.D. Ariège, 1 Mi 2/ R 22, TT 252<sup>15</sup>, *Mazères, actes concernant les religionnaires dudit lieu, 1618-1696*, f° 1110-1117.

<sup>20</sup> A.M. Mazères, 1 BB 5 *Délibérations du Conseil de Ville janvier 1685-janvier 1687*, 56 folios ; A.M. Mazères, 1 BB 6, *Délibérations du Conseil de Ville janvier-juillet 1687*, 27 folios.

trois temps, a permis d'étudier les comportements des Mazériens lors des trois grands moments de la vie : la naissance, le mariage, et la mort.

Les registres paroissiaux mazériens ont servi de base à cette étude et un traitement particulier des sources a été fait puisque j'ai travaillé statistiquement sur une base de données informatique<sup>21</sup>. Elaborée par Magali Périco pour son étude des protestants et catholiques de Vabre au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, et ensuite adaptée à mes sources, cette base de données contient tous les actes de baptêmes<sup>23</sup>, mariages<sup>24</sup> et sépultures<sup>25</sup> recueillis, à la fois dans les registres protestants, et dans les registres catholiques.

Cette banque de donnée étant la base de mon analyse, il me semble utile d'en expliquer ici l'organisation. Toutes les informations données par les actes, qu'ils soient de baptêmes, mariages et sépultures, ont été relevés : les noms et prénoms des enfants, parents ou époux, le signe de distinction donné aux individus, par exemple "sieur" ou "damoiselle", les dates relatives à chaque acte comme les dates de mariage, de baptême, de naissance, de sépulture ou de décès, la profession de l'enfant, celle de son père, le lieu de résidence, les noms des parrains et marraines, les informations relatives à ces derniers, les signatures, l'âge au moment du décès, les témoins. Cette base de donnée comporte six fichiers. Le premier concerne tous les actes de baptêmes administrés entre 1667 et 1715, le second regroupe les actes de mariages alors que les actes de sépultures sont compilés dans le troisième. Pour ces trois fichiers, le classement a été fait en fonction de la confession religieuse, les catholiques apparaissant en premier et les protestants venant ensuite. Une fois cette différenciation établie, les données apparaissent par ordre chronologique de l'enregistrement des actes. Le quatrième fichier du cédérom ainsi réalisé<sup>26</sup> rassemble, quant à lui, les abjurations qui ont été prononcées, de 1668 à 1718, tant par les catholiques souhaitant devenir protestants qu'inversement. Les cinquième et sixième fichiers, élaborés grâce à des manipulations informatiques spécifiques, sont le groupement et l'aboutissement de tous ces relevés puisqu'il s'agit de la reconstitution des familles mazériennes, protestantes et catholiques. Avant de décrire le contenu de ces bases de données, il convient de préci-

<sup>21</sup> Cette base de données peut être visualisée sur le cédérom joint à mon mémoire de maîtrise, annexe 18, p228.

<sup>22</sup> PÉRICO, Magali, *Une majorité dans l'ombre. Identités et références socioculturelles des protestants de Vabre dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle* [mémoire de maîtrise ss. dir. Eckart Birnstiel], Université de Toulouse II- Le Mirail, UFR d'Histoire, juin 2002.

<sup>23</sup> Années 1667-1668, 1670-1672, 1674-1685 pour les protestants et années 1674-1675, 1677-1715 pour les catholiques.

<sup>24</sup> Années 1667-1672, 1674-1685 pour les protestants et années 1661-1673, 1680-1712, 1714-1715 pour les catholiques.

<sup>25</sup> Années 1669-1672, 1674-1685 pour les protestants et 1673-1677, 1679-1715 pour les catholiques.

<sup>26</sup> Cédérom joint à mon travail de recherche, consultable aux archives départementales de l'Ariège.

ser que ces reconstitutions de familles ne concernent que les couples mariés à Mazères et qui firent enregistrer au moins une naissance dans la paroisse. Ainsi, les couples qui baptisèrent leurs enfants dans le consulat mais dont l'acte de mariage n'a pas été retrouvé, n'ont pas été pris en compte, de même que les couples qui s'unirent dans la bastide sans jamais y mettre au monde d'enfants, soit du fait d'une stérilité, soit du fait de leur migration vers une paroisse voisine. Par ailleurs, il a également fallu tenir compte d'une autre contrainte lors de la création de ces banques de données : les importantes lacunes dans les registres paroissiaux. Ainsi, les familles catholiques ont été retrouvées de 1680 à 1715, les années de 1661 à 1679 présentant, tour à tour, des manques dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures, empêchant alors de savoir si, dans le laps de temps manquant, l'un des deux époux n'était pas décédé ou si les couples avaient eu d'autres enfants. En réduisant ainsi la période d'observation, on enlevait tout risque de fausser l'étude des familles mazériennes. Pour les mêmes raisons, la reconstitution des familles protestantes a été établie de 1674 à 1715. Bien qu'à partir de 1685, le protestantisme n'existât plus en France, les couples mariés avant cette date et leur descendance, baptisée ou non au temple, furent comptabilisés comme étant d'origine protestante et figurent donc parmi les protestants.

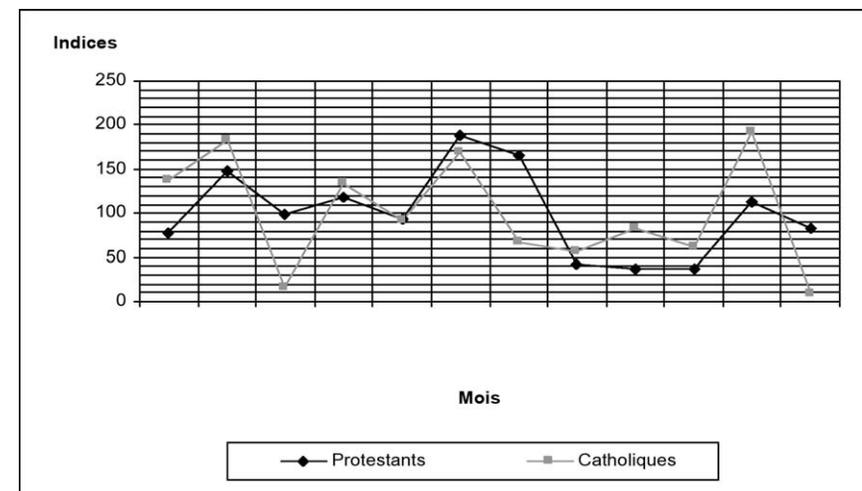
Afin de pouvoir regrouper informatiquement les différentes données, il était également nécessaire de "normaliser" tous les noms et prénoms recueillis lors du dépouillement, pour que l'ordinateur puisse reconstituer les familles à partir de noms et prénoms identiques. Par exemple, pour le patronyme Catalanis différentes orthographes ont été rencontrées, comme Cathalanis, Cathalany ou encore Catalany, désignant pourtant toutes la même famille.

Malgré ces mesures, la reconstitution des familles a été considérablement compliquée par le nombre important d'homonymes, la présence de la particule "de" devant le nom de famille des femmes, et par l'usage de féminiser leurs patronymes comme Chaffarine pour Germaine Chaffary<sup>27</sup> ou Toujane pour Marie Touja<sup>28</sup>. Ainsi, de nombreuses corrections ont dû être apportées manuellement. Parmi les autres problèmes ayant occasionné une gêne pour l'étude et la reconstitution, on relève la brièveté des actes et les indications sommaires qu'ils fournissent, les officiants ne mentionnant que très rarement les âges, les lieux précis de résidence et les professions exercées par les pères des futures épouses.

<sup>27</sup> A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1677*, pas de numéro de folio.

<sup>28</sup> A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1707*, pas de numéro de folio.

*Mouvement saisonnier des mariages protestants (1667-1672, 1674-1685) et catholiques (1661-1673, 1680-1712, 1714-1715) mazériens en nombres proportionnels*



*Sources* : Étude réalisée d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

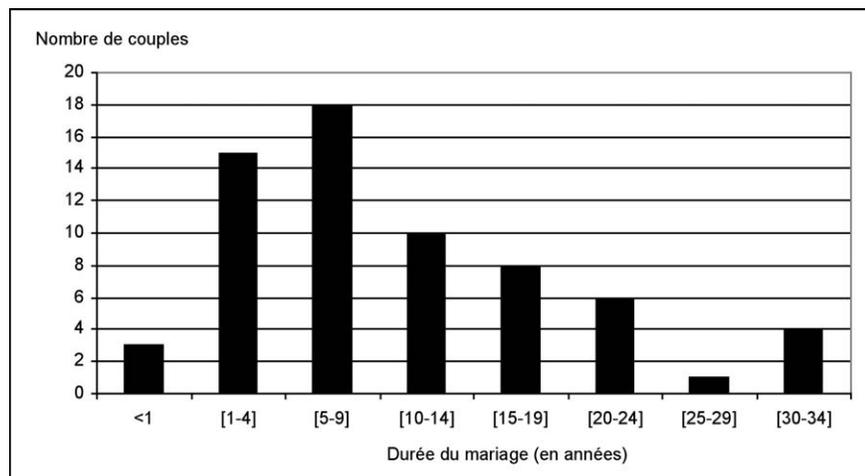
Ces éléments techniques étant posés, l'analyse de la nuptialité a montré que les protestants célébraient leurs unions tout au long de l'année, suivant en cela les prescriptions de Calvin, même s'ils préféraient s'unir pendant les mois de juin, juillet et février. Les catholiques privilégiaient, quant à eux, les mois d'hiver et respectant, par ailleurs, très strictement les temps clos imposés par l'Église. Après la Révocation et l'intégration des réformés à la communauté catholique, les comportements des protestants mazériens changèrent et devinrent identiques à ceux observés pour la communauté catholique.

L'âge moyen au mariage, malgré le faible échantillon dont j'ai disposé pour mon étude, semble avoir été plus élevé pour les hommes que pour les femmes, se rapprochant par là des chiffres couramment observés dans le royaume à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les femmes se mariaient vers l'âge de 22 ans, pendant que l'âge moyen couramment observé chez les hommes était presque de 24 ans.

Malgré, là encore, un faible échantillon d'étude, la durée moyenne des mariages mazériens s'est révélée assez courte, beaucoup de couples ayant

vu leurs unions rompues précocement par la mort de leur conjoint. Ainsi, la durée moyenne des mariages était, en années révolues, de 11,43 ans.

*Durée des mariages mazériens protestants (1674-1685)  
et catholiques (1680-1712, 1714-1715)*



Sources : Étude faite après reconstitution des familles d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Note : Cette étude a été réalisée à partir des 65 familles complètes qui ont pu être retrouvées grâce à la reconstitution des familles.

Beaucoup de ces unions furent donc interrompues précocement puisque plus de la moitié des couples n'arrivait pas à leur dixième anniversaire de mariage. Trois couples furent même séparés très prématurément, avant même la première année de vie commune : l'union de Pierre Bessière et Judich Olivier<sup>29</sup> dura seulement six mois, de même que celle de Pierre Masuel et Judich Jourda<sup>30</sup>. Le mariage de Jean Goysé et de Paule Goysé<sup>31</sup> dura, quant à lui, neuf mois. Dans ces trois cas, ce fut la disparition du mari qui mit fin à l'union sans que la cause de la mort ne fût mentionnée. Ainsi,

<sup>29</sup> A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685*, f°2r°.

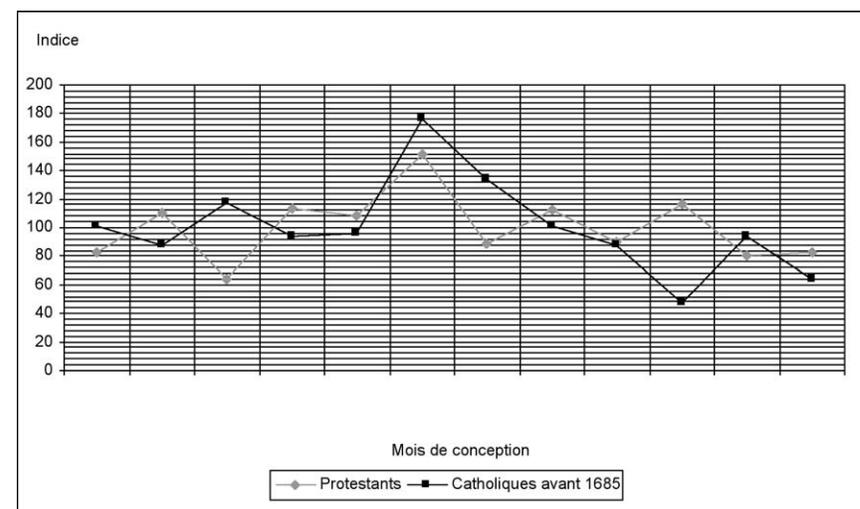
<sup>30</sup> A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1687*, f°24v°.

<sup>31</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1678*, f°2v°.

veuvage et remariage, à l'instar de ce qui était observé en France à la même époque, étaient très fréquents à Mazères. Toutefois, si la durée de mariage minimale était de six mois, la durée maximale de mariage relevée pour cet échantillon d'étude était de 34 ans. Le couple que formait Daniel Monbinous et Marie Bergé prit, en effet, fin le 11 juillet 1715, date à laquelle l'épouse décéda à l'âge de 50 ans<sup>32</sup>.

Dans un second temps de cette étude démographique, je me suis intéressée à la natalité et à la fécondité des couples. Il apparaît que les catholiques étaient plus prolifiques et plus prompts à concevoir des enfants. Contrairement à ce qui a été observé pour les mariages, ces derniers ne respectaient pas les temps clos du Carême et de l'Avent. Il faut dire que si le prêtre pouvait facilement intervenir dans le choix de la date du mariage, cela s'avérait beaucoup plus difficile au niveau des relations conjugales. À l'inverse, les protestants qui concevaient des enfants tout au long de l'année, en proportions toutefois plus faibles, semblaient éviter les relations sexuelles au mois de mars sans qu'il fût possible de mettre ce comportement en lien avec une quelconque observance des interdits catholiques.

*Mouvement saisonnier des conceptions mazériennes protestantes (1667-1668, 1670-1672, 1674-1685) et catholiques (1674-1675, 1677-1685) suivant la confession religieuse en nombres proportionnels*



<sup>32</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1681*, f°13v°.

*Sources* : Étude faite d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Les enfants protestants, nés de ces unions, étaient majoritairement légitimes et conçus après la célébration du mariage. Alors que pour les enfants catholiques nés avant 1685, le même constat a pu être établi, il apparaît que ceux nés après cette date, étaient, au contraire, très nombreux à être les fruits de relations hors mariages. Ces enfants étaient, par ailleurs, exclusivement issus de parents nouveaux convertis, considérés par l'Église catholique comme de simples fiancés.

Sur les 3270 baptêmes qui ont été recensés, 107 enfants illégitimes furent baptisés dans la confession catholique. Néanmoins, d'autres naissances illégitimes ont pu être retrouvées grâce à la reconstitution des familles, et grâce au calcul des écarts entre le mariage et la première naissance. Au total, ce sont 810 enfants conçus hors du cadre du mariage qui ont été découverts, dix protestants et 800 catholiques. Cependant, pour mener à bien cette étude, il convient de différencier deux types de naissances illégitimes : celles dont l'identité des parents est connue et celles dont l'identité d'un seul géniteur, voire d'aucun n'est connue.

Le plus grand nombre de naissances illégitimes concernait les enfants dont l'identité des deux parents était connue. Ces derniers représentaient 97,13% du nombre total des naissances hors mariages, et presque un quart du nombre total des naissances. Pour ces enfants, déclarés illégitimes, le curé précisait toujours la situation matrimoniale des parents qui étaient soit fiancés, soit non mariés mais fiancés. Ces couples irréguliers, quand les deux familles en présence étaient de même niveau social, se mariaient assez rapidement, si bien que la naissance illégitime devenait une conception pré-nuptiale et passait bien souvent inaperçue. Cependant, certains parents tardaient à officialiser leurs unions bien qu'ils y fussent fortement incités par les membres de la communauté religieuse. Par ailleurs, il est intéressant de noter que la quasi-totalité de ces couples se formèrent après 1685, année où le protestantisme devint illicite en France. Il est alors probable que ces jeunes gens nouveaux convertis, non mariés aux yeux de l'Église catholique, l'étaient peut-être de façon clandestine, au Désert. Il se peut également que devant leur manque d'intérêt pour la foi catholique, le prêtre refusât de bénir leur union.

Bien que, face à l'ampleur de la situation, des mesures aient été prises par l'évêque de Mirepoix, nombreux étaient ceux qui restèrent unis, vivants en concubinage, et continuèrent à concevoir des enfants illégitimes. Ce fut le cas, entre autres, pour Pierre Fauré et Marie Laval qui, quand ils se mariè-

rent à l'Église catholique le 10 novembre 1699, étaient déjà parents de quatre enfants, Jean, Marie, Louise et Pierre. La reconstitution des familles catholiques a permis de retrouver au total 26 couples qui, après avoir fondé leurs familles, firent régulariser leurs unions, mais il est probable que de nombreux autres n'en firent jamais de même.

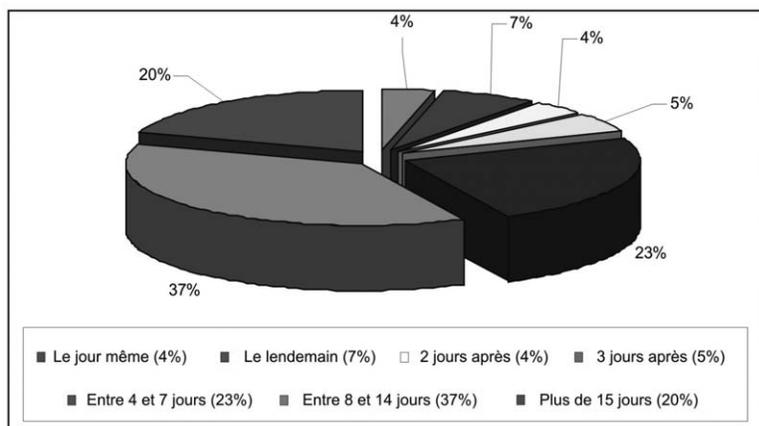
Quelle que fût la confession des parents, la naissance revêtait un aspect religieux fondamental. Par le baptême, premier de tous les sacrements, reconnu aussi bien par les catholiques que par les réformés, le nouveau-né intégrait la communauté des fidèles et était reçu dans l'Église. Le baptême, considéré comme une naissance spirituelle, était un passage obligé pour tous les nourrissons. Si pour les protestants, le baptême n'était pas nécessaire au salut, les catholiques voyaient en ce sacrement l'effacement le péché originel qui permettait, à ceux qui le recevaient, d'être sauvés. À l'inverse, les enfants non baptisés parce que mort-nés, étaient vraisemblablement inhumés dans un secteur particulier et leurs âmes étaient condamnées à errer jusqu'au Jugement dernier<sup>33</sup>. Ainsi, si l'accouchement prenait une mauvaise tournure et que l'enfant était en péril de mort, la sage-femme devait procéder à son ondoisement. Ce dernier, même s'il avait valeur de sacrement, était généralement complété par le prêtre lors d'une cérémonie à l'Église. Sur la totalité des actes de naissances catholiques, il est fait 33 fois mention d'ondoissements, dont 15 furent complétés par le curé.

En ce qui concerne le temps du baptême, les protestants devaient se conformer aux prescriptions de Calvin qui recommandait que le baptême fût donné le premier dimanche suivant la naissance<sup>34</sup>. Ce sacrement n'ayant pas de caractère urgent chez les réformés, il était administré dans le temple, et toujours par le pasteur. Ainsi, l'étude de l'écart entre la date de naissance et la date de baptême montre que les protestants tardaient à faire baptiser leurs enfants, puisque près de 80% des nourrissons recevaient l'eau du baptême plus de quatre jours après leur venue au monde. À contrario, les catholiques faisaient administrer très rapidement ce sacrement, selon directives du Concile de Trente, de peur que le nouveau-né ne périsse sans avoir été lavé du péché originel. Ainsi, 84% des nourrissons catholiques recevaient l'eau du baptême dans les trois jours suivant la naissance. Au lendemain de la Révocation, il est intéressant de souligner que les nouveaux catholiques adoptèrent, là aussi, les usages de leur nouvelle foi, en faisant baptiser leurs enfants beaucoup plus rapidement que par le passé.

<sup>33</sup> BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *La démographie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 191.

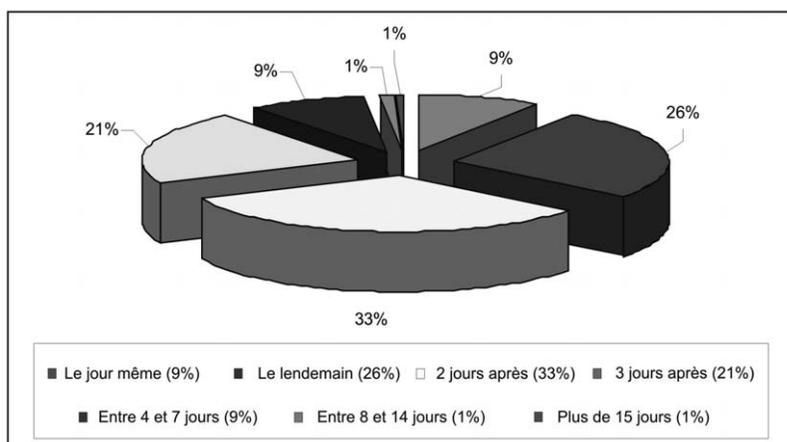
<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 186.

Écart entre la naissance et le baptême des enfants protestants  
(1667-1668, 1670-1672, 1674-1685)



Sources : Étude faite d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Écart entre la naissance et le baptême des enfants catholiques  
(1674-1675, 1677-1715)

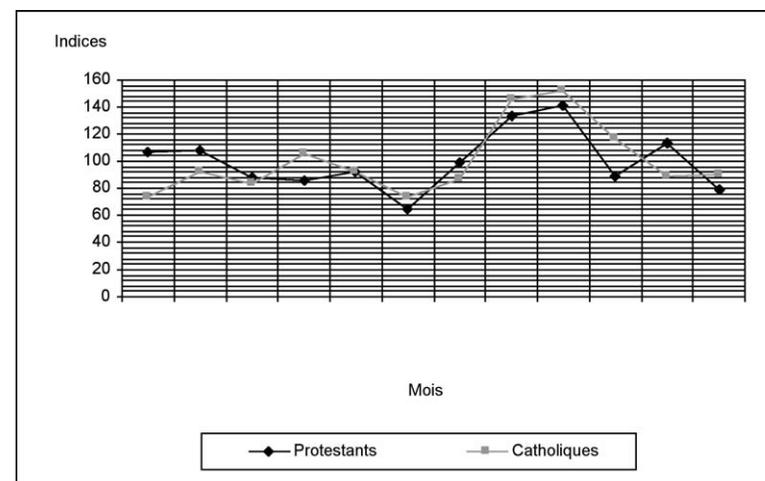


Sources : Étude faite d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

L'étude du choix du prénom qui a été incluse dans mon analyse démographique, met en évidence que les noms de baptême à une seule composante étaient les plus nombreux. Ces derniers étaient d'ailleurs assez semblables pour les tenants des deux confessions, à l'exception près de quelques prénoms issus de l'Ancien Testament qui étaient attribués exclusivement aux réformés. Alors que le choix de prénoms donnés aux enfants catholiques de 1661 à 1685 était assez limité, il est intéressant de noter qu'il s'enrichit à partir de 1685, au moment où la majorité des protestants se convertit. À ce moment-là, en effet, les prénoms typiquement protestants issus de l'Ancien Testament disparaissent et étaient remplacés par de nouveaux noms de baptême. Par ailleurs, on note également que la grande majorité des nourrissons qu'ils fussent catholiques ou protestants, portait un prénom identique à celui des parents spirituels.

Pour le troisième temps de cette analyse démographique, je me suis concentrée sur l'étude de la mortalité dans le consulat mazérien. Il apparaît que les décès touchaient, sans distinction et dans les mêmes proportions, les deux confessions et les deux sexes. Comme ce qui était généralement observé en France à la même période, mortalités infantile et juvénile étaient importantes et se concentraient sur les mois froids de l'hiver et les chaleurs de l'été et de l'arrière saison. Par ailleurs, des poussées épidémiques semblaient avoir été fréquentes, peut-être occasionnées par l'hébergement des gens de guerre dans la bastide.

Mouvement saisonnier des décès mazériens protestants (1669-1672, 1674-1685)  
et catholiques (1673-1677, 1679-1715) en nombres proportionnels



**Sources** : Étude faite d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, un individu âgé de 50 ans était considéré comme un vieillard. Pourtant, dans les actes de sépulture mazériens, on trouve quelques personnes très vieilles. Parmi elles, on remarque particulièrement trois centenaires : Jean-Paul Gilis<sup>35</sup> qui décéda le 14 septembre 1706 à l'âge de 100 ans, Peyronne Respaud<sup>36</sup> qui mourut le 10 mai 1685 à l'âge, elle aussi, de 100 ans, et enfin le laboureur Jean Vidal, dit "La France"<sup>37</sup>, qui fut enterré le 18 avril 1692 à l'âge de 104 ans. Pour ces trois cas, il n'est pas possible de savoir si l'âge indiqué sur l'acte de décès était le véritable, ou bien s'il était exagéré. Toutefois, même si les centenaires étaient rares, il est possible qu'il en existât à Mazères comme ce fut le cas ailleurs.

En ce qui concerne les défunts, on remarque que de nombreux soldats, dragons et capitaines périrent à Mazères. Il faut alors mettre ces décès en relation avec le nombre important de troupes qui stationnèrent dans la ville de 1661 à 1715. Par ailleurs, il est fort possible que cette population mobile amena avec elle de nombreuses maladies et épidémies, le nombre des décès augmentant durant chaque période de stationnement.

Dans ce troisième temps, je me suis intéressée aux comportements et aux attitudes sociales et économiques des protestants et catholiques mazériens. L'objectif de cette étude a été de déterminer quelles conséquences pouvaient avoir la composition religieuse de la communauté sur le plan géographique, au niveau des catégories professionnelles, de l'instruction, des parrainages et des alliances matrimoniales. J'ai tout d'abord essayé d'évaluer quels pouvaient être les rapports, au quotidien entre les deux communautés religieuses, en observant comment catholiques et protestants se répartissaient géographiquement sur le territoire mazérien. Cette étude n'a cependant pu permettre de conclusions satisfaisantes, curés et pasteurs se contentant de vagues indications sur le lieu de résidence des paroissiens.

J'ai ensuite procédé à une étude de la situation socioprofessionnelle des familles mazériennes ayant eu des enfants, à partir des métiers indiqués sur les différents actes recueillis lors du dépouillement.

<sup>35</sup> A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1706*, pas de numéro de folio.

<sup>36</sup> A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1685*, pas de numéro de folio.

<sup>37</sup> A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1692*

*Répartition socioprofessionnelle des protestants (1674-1715) et catholiques (1680-1715) mazériens*

|                               |                        | Protestants     |       | Catholiques     |       |
|-------------------------------|------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
|                               |                        | Nombres absolus | %     | Nombres absolus | %     |
| <b>Paysannerie</b>            |                        | 17              | 29,82 | 70              | 44,87 |
| <b>Artisanat</b>              | Textile                | 14              | 24,56 | 18              | 11,54 |
|                               | Autre                  | 12              | 21,05 | 34              | 21,79 |
|                               | <i>Total artisanat</i> | 26              | 45,61 | 52              | 33,33 |
| <b>Commerce et transports</b> |                        | 7               | 12,28 | 13              | 8,33  |
| <b>Élite</b>                  |                        | 7               | 12,28 | 19              | 12,18 |
| <b>Autres</b>                 |                        | 0               | 0     | 2               | 1,28  |
| <b>Total</b>                  |                        | 57              | 100   | 156             | 100   |

**Sources** : Étude faite après reconstitution des familles d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Bien que les limites soient difficiles à établir entre les différentes catégories sociales, et que l'étude ait également été compliquée par les interdictions de métiers promulguées par Louis XIV dès 1664, des observations intéressantes ont été faites. En effet, l'étude socioprofessionnelle a pu mettre en valeur certaines spécificités quant aux activités professionnelles des catholiques et des protestants. Alors que les catholiques étaient majoritairement des paysans non propriétaires de leurs terres, les protestants exerçaient, pour une large part, les métiers d'artisans, avec une orientation particulière vers l'industrie textile. Par ailleurs, ces derniers étaient également plus nombreux à travailler dans le commerce, et à composer l'élite mazérienne qui comptait dans ses rangs bon nombre de marchands, de bourgeois et d'hommes de loi. Toujours dans un souci de savoir si l'appartenance à une confession religieuse engendrait des différences entre catholiques et protestants, j'ai entrepris d'étudier leur capacité à signer.

Répartition des protestants (1667-1672, 1674-1685) et des catholiques (1661-1673, 1680-1712, 1714-1715) mazériens suivant la capacité à signer au moment de leur mariage et suivant leur condition sociale

|                   | Protestants |            | Catholiques |            | Total Mazériens |            |
|-------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------------|------------|
|                   | Absolus     | %          | Absolus     | %          | Absolus         | %          |
| Domesticité       | 0           | 0          | 2           | 2,82       | 2               | 1,94       |
| Paysannerie       | 0           | 0          | 10          | 14,08      | 10              | 9,71       |
| Artisanat         | 5           | 15,63      | 24          | 33,80      | 29              | 28,16      |
| Artisanat textile | 1           | 3,13       | 10          | 14,08      | 11              | 10,68      |
| Transports        | 0           | 0          | 1           | 1,41       | 1               | 0,97       |
| Commerce          | 11          | 34,38      | 7           | 9,86       | 18              | 17,48      |
| Bourgeoisie       | 7           | 21,88      | 8           | 11,27      | 15              | 14,56      |
| Noblesse          | 3           | 9,38       | 1           | 1,41       | 4               | 3,88       |
| Robe              | 2           | 6,25       | 5           | 7,04       | 7               | 6,80       |
| Armée             | 1           | 3,13       | 3           | 4,23       | 4               | 3,88       |
| Autre             | 2           | 6,25       | 0           | 0          | 2               | 1,94       |
| <b>Total</b>      | <b>32</b>   | <b>100</b> | <b>71</b>   | <b>100</b> | <b>103</b>      | <b>100</b> |

Sources : Étude faite d'après A.M. Mazères, 1 GG 1, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1667-1685*, 416 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 2, *Catholiques et protestants, baptêmes, mariages, sépultures, 1685-1699*, 303 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 3, *Catholiques, baptêmes, mariages et sépultures, 1631-1679*, 63 folios ; A.M. Mazères, 1 GG 4, *Catholiques, baptêmes, mariages, sépultures, 1700-1716*, 226 folios.

Il ressort de cette étude que les réformés, quel que soit leur sexe, étaient plus nombreux à apposer leurs noms en bas des actes de mariage. Cette dissemblance pourrait alors s'expliquer par le fait que la confession protestante avait pour principe l'instruction des fidèles, qui passait par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, mais également par le fait que les réformés appartenaient principalement à des catégories sociales plus élevées. Toutefois, même si les protestants étaient plus nombreux que les catholiques à savoir signer, il ressort également de cette étude qu'une différenciation doit être faite entre les hommes et les femmes qui ne furent que très peu nombreuses à parapher leurs actes de mariage.

Pour clôturer ce travail sur les relations socio-économiques, je me suis attachée à évaluer l'impact de la situation religieuse de la communauté mazérienne sur le choix des parents spirituels de l'enfant au moment du baptême, et sur le choix du conjoint au moment du mariage. L'étude du choix des parrains et marraines révèle que, quels que fussent la confession et le milieu social d'origine, les Mazériens cherchaient avant tout des hommes et femmes d'influence et de prestige comme guides spirituels pour leurs enfants, même si la grande majorité d'entre eux était choisie dans la parenté assez proche.

Pour ce qui est du choix du conjoint, là encore, les attitudes des catholiques et des réformés étaient identiques car on cherchait à conclure des unions dans les meilleures conditions possibles avec des conjoints de même niveau social, de même origine géographique et de même sensibilité religieuse.

Il ressort de cette étude que la révocation de l'Édit de Nantes fut un moment difficile pour la population mazérienne composée, en grande majorité, de réformés. Cependant, si cette loi eut des effets sur la gestion politique de la ville et sur les comportements démographiques des nouveaux convertis, elle n'en eut finalement que peu sur leurs comportements sociaux. Ainsi, qu'ils fussent catholiques ou protestants, les Mazériens continuèrent à vivre, au moins jusqu'en 1715, comme ils l'avaient toujours fait, côte à côte, et en bonne intelligence.

Toutefois, afin de confirmer ces observations et de voir si les nouveaux convertis mazériens continuèrent à former un groupe isolé dans la bastide, il serait intéressant de procéder à une étude similaire sur une période postérieure à celle qui fut étudiée ici, ce que les registres de délibérations du conseil de ville, les registres paroissiaux catholiques et les registres protestants, enregistrés clandestinement au Désert, tous conservés aux archives municipales de Mazères, semblent permettre.